

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0770

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HAMRI Abdesslam

Date de naissance : 24.10.41

Adresse : Lotis. charonit Colnedou n° 2

BP 6079 Val Fleuri TAN 9412

Tel. 0869532130

531 06 08650895

Total des frais engagés : # 424.10 # Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. HADDAD HACHIMI Med.
Médecine Générale
63, Rue de Hollande N°1
Tél.: 05 39 93 85 05 Tanger

Date de consultation : 21.11.2022

Nom et prénom du malade : HAMRI ABDESLAM

Age: 81 ans.

Lien de parenté : Lui-même

Nature de la maladie : Hernie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Tanger

Le : 08.11.2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cacher et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/11/2022	C1	1	200	 Dr. HADDAD HACHIM / Med. Médecin Généraliste 63 Rue de Hollandie Tél.: 05 39 93 85 05



EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 46 Sidi Aissa ICE: 00296602500040 INPE: 152054613	21-11-20	22410

Cachet du Pharmacien
ou du Fournisseur

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

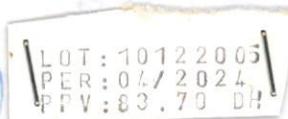
Dr. Mohammed HADDAD HACHIMI
MEDECINE GENERALE
63 Rue de Hollande N°1
Tel : 05 39 93 85 05
TANGER

الدكتور محمد الحداد الهاشمي .
الطب العام
شارع هولندة رقم 1 63
الهاتف 05.39.93.85.05
طنجة

Nom : Hamri abdeslam

Date : 21/11/2022

8370



1/3] Romac 300 cp : un(e) cp. le midi QSP 7 jour(s)

79.50



2/3] Apixol sirop : un(e) cas matin, midi et soir

2070 x 2

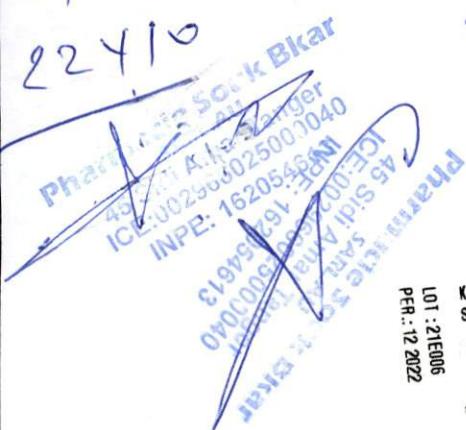


3/3] Kardégic 75 sachets : un(e) le midi (2 boites)

~~15/10~~



22410



LOT : 21E006
PER : 12/2022

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30

P.P.V : 30DH70



5 118000 061847

Dr. HADDAD HACHIMI Med.
Médecine Générale
63, Rue de Hollande N°1
Tél.: 05 39 93 85 05 - Tanger

LOT : 22E005
PER : 03/2024

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30

P.P.V : 30DH70



6 118000 061847

Apixol®



Solution buvable

FORMES ET PRESENTATIONS :

Apixol® Adultes - Solution buvable-f

Apixol® Enfants - Solution buvable-f

PROPRIETES :

Apixol®, à base d'extraits de miel et d'herbes, aide à dégager et apaiser le confort global (Poumons, gorge, larynx) de l'organisme.

Lot: 220216
À consommer avant le: 04/2025
PPC: 79,00 DH

Le miel ainsi que d'autres actifs naturels, aide à adoucir la gorge, procurant ainsi un confort global en renforçant les défenses naturelles de l'organisme.

UTILISATIONS :

- Voies respiratoires encombrées.
- Gorge irritée.
- Enrouement.

CONSEILS D'UTILISATION :

Apixol® Adultes : 1 cuillère à soupe 3 à 4 fois par jour.

Apixol® Enfants : - Moins de 4 ans : 1 cuillère à café 3 à 4 fois par jour.

- De 4 à 12 ans : 1 cuillère à soupe 3 à 4 fois par jour.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

- Déconseillé aux personnes allergiques aux produits de la ruche.
- Déconseillé chez la femme enceinte.
- Le produit peut présenter des sédiments dûs à la nature de ses composants, toutefois sa qualité et son efficacité ne sont pas altérées.
- Respecter la dose recommandée.
- Bien agiter avant l'emploi.
- Après ouverture, conserver au frais et consommer dans un délai d'un mois.
- Tenir hors de la portée des enfants.

Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament

Fabriqué par Pharmalife Research - Garbagnate Monastero (LC). - Italie.

Importé et distribué au Maroc par Medipro pharma.

Autorisation du Ministère de la Santé n° :

APIXOL® Adulte / DA 20191312479DMP/20UCA/MAv2

APIXOL® Enfant / 20211312617MAv2/CA/DMP/18